



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

2 avril 2001

Par l'équipe du Collectif

Numéro 62



Des écoutes collectives jusque dans un bar

Le point le plus positif de ce budget, c'est vous. Claude est à faire le bilan des écoutes collectives du budget avec les régions. Vous avez tenu parole en petits et en gros groupes. Et en tous lieux. Imaginez! À Victoriaville, vingt personnes se sont réunies pour écouter le budget dans un bar!!!

La télé dans nos locaux

On a pu voir aussi que les médias ont bien compris et transmis notre point de vue. Certains ont même joué d'audace. À Québec, l'émission *Québec ce soir*, de Radio-Canada, s'est installée dans nos locaux jeudi dernier pour retransmettre en direct un panel sur le traitement de la lutte à la pauvreté dans le budget.

Huis clos ou écran géant

Pendant que deux personnes de COMSEP participaient à Québec au huis clos et se formaient avec dix autres personnes de Québec et la Rive-Sud au contenu détaillé des mesures, l'écoute collective a réuni à la grande surprise des organisateurEs 70 personnes à Trois-Rivières. Il y en a eu tout autant à Montréal, où on a même pu suivre la diffusion sur écran géant.

Le mot de la fin

«Poursuivez votre travail, nous écrit Jean Forest de New Richmond, car "vous l'avez l'affaire" alors que le gouvernement, lui, "il ne l'a pas du tout"».

D'accord, mais alors, avec vous.



Un budget «gris foncé sinon noir»

**L'art d'annoncer
qu'on va réduire la
pauvreté alors
qu'on augmente les
écarts!**

Bonjour tout le monde! Le communiqué qu'on vient de recevoir suite à l'écoute collective du budget en Gaspésie donne bien la couleur du

budget de «lutte contre la pauvreté» qui nous a été servi jeudi dernier : «gris foncé sinon noir»! Dans les différentes régions où vous vous êtes réunies, vous n'avez pas donné la note de passage aux annonces qui nous ont été faites. Nous non plus.

Le contraste est complet avec la soi-disant ouverture constatée quelques jours plus tôt lors de la rencontre avec le premier ministre. Tant parler pour faire si peu! Au-delà de l'opération de marketing, il va falloir évaluer sérieusement la volonté réelle du gouvernement de mener tel qu'évoqué un «dialogue structuré» sur la pertinence d'une loi cadre. Le budget n'en réunit pas les conditions : ni approche globale, ni ressources suffisantes. Le changement de ton ne s'accompagne pas d'un changement d'approche pour le moment. Alors comment avancer? C'est la question que nous allons nous poser mercredi le 4 avril, lors d'une rencontre du Collectif à Montréal. En attendant, voici quelques éléments d'analyse pour compléter les vôtres (un texte plus détaillé sur la base de nos outils, incluant une description case par case de l'ensemble des mesures, sera publié sous peu sur notre site Internet). Reprenons brièvement ici les questions qui figuraient à la fin de l'outil d'analyse du budget diffusé dans la trousse d'animation.

Ce budget réduit-il les écarts entre riches et pauvres?

Non, il les augmente substantiellement. Si on prend les mesures ayant un effet direct sur les revenus des personnes, **le gouvernement retourne en revenus nets 3,5 MM\$ de plus en trois ans par des baisses d'impôt aux 60% de la population qui paie des impôts.** À l'intérieur de ce 60% qui paie de l'impôt, il diminue l'écart en points de pourcentage, mais en termes de revenus nets, les écarts augmentent entre les contribuables plus riches et plus pauvres.

Comparativement, il redistribue 289,7 M\$ sur trois ans, soit 12 fois moins, en revenu direct au 40% de la population aux revenus trop faibles pour payer de l'impôt. Ces mesures affectent seulement les personnes assistées sociales (102M\$ par

une indexation des prestations de l'aide sociale des personnes aptes plus 86M\$ sur quatre ans, dont 74 M\$ sur les trois premières années, par un programme de bonification à l'accès à l'emploi) et les étudiantEs (113,7 M\$ en diverses mesures d'aide financière).

Ce budget donne-t-il effet aux demandes de la plate-forme budgétaire du Collectif?

Non. Deux mesures trouvent un résultat partiel, et dans un des deux cas, ce résultat est hors d'ordre.

Appauvrissement zéro: effet partiel. La seule demande rencontrée partiellement pour un an touche à l'indexation des prestations (102 M\$ sur trois ans, mais pour une seule indexation en juin 2001). Le gouvernement ne s'engage même pas au respect intégral du principe d'une clause d'appauvrissement zéro pour le cinquième le plus pauvre de la population, dont relève l'indexation. Il en reste à l'application réservée de cette clause, soit aux seulEs prestataires de l'aide sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi. Et il faut noter l'enflure verbale : on parle de «hausse» de 2,5% des prestations en juin, alors qu'on devrait parler plus modestement de leur indexation, la hausse du coût de la vie étant de 2,5%.

Insertion, formation et accès à l'emploi: effet non souhaité par la création d'un programme sujet à caution. Plutôt que le réinvestissement demandé de 160 M\$ dans le budget régulier d'Emploi Québec, on annonce la mise en place d'un programme de 86 M\$ sur quatre ans, Action emploi, pour bonifier les revenus de personnes assistées sociales depuis plus de trois ans qui trouveront un emploi (2 M\$ en 2001-2002, 48 M\$ en 2002-2003, 36 M\$ en 2003-2004, 12 M\$ en 2004-2005), qui pourrait se ranger sous cette rubrique. Seulement les deux premières années sont garanties, les suivantes dépendant des résultats. Ce programme qui bonifie d'une prestation supplémentaire mensuelle (3\$/l'heure la première année, 2\$/l'heure la deuxième et 1\$/l'heure, la troisième, avec un critère de 130 heures par mois, i.e. de travail à temps plein) le salaire (peu importe le niveau de salaire) des personnes à l'aide sociale depuis au moins trois ans qui trouvent un emploi, pose problème. Il risque de créer des iniquités pour les travailleurs déjà en place au même salaire. En plus, en bonifiant le salaire de la personne prestataire trouvant un emploi, le gouvernement admet en même temps que le salaire minimum est trop bas. Pourquoi alors ne pas augmenter le salaire minimum?

Les autres demandes du Collectif ne trouvent pas de réponse dans le budget 2001-2002, ni les trois principes, ni les autres demandes urgentes.

Barème plancher: rien. Le gouvernement considère qu'il s'agit d'une mesure passive, voire d'un enjeu "titanesque", a dit la ministre au *Soleil*, auquel il devra un jour s'attaquer, "si nous avons le temps d'ici la fin du mandat, ce serait intéressant, sinon, dans un prochain mandat... ", rapporte le chroniqueur Michel David (*Le Soleil*, 31 mars 2001, p. A21). À ce compte, les baisses d'impôt de 3,5 MM\$ accordées sont aussi des mesures passives de réinjection de revenu. Totalisées avec celles du budget 2000-2001, elles auront atteint 11 MM\$ en 2003-2004 avec un effet récurrent de 3,8 MM\$, i.e. un effet tout aussi récurrent annuellement que celui du barème plancher et pourtant 6 fois et demi plus titanesque que le 575 M\$ requis! En 2003-2004, ce sera comme si

on avait «flushé» de nos finances publiques régulières vers une population à meilleur revenu, dont les besoins essentiels sont assurément couverts au moins, l'équivalent d'un système complet d'aide sociale (2,7 MM\$ en 2001-2002) plus 1 MM\$.

Gratuité des médicaments: rien. Le coût de cette mesure était de 30 M\$, un souffle dans les 5,5 MM\$ de marge de manœuvre de la ministre. Pourtant le 29 mars 2001, jour du budget, était aussi la dernière journée du mois. Une personne apte au travail recevant 489\$ se trouvant malade cette journée-là, aurait-elle pu payer la franchise de médicaments requis par son état? L'absence de cette mesure dans le budget "gras dur" du 29 mars 2001 est un acte conscient et inacceptable d'indifférence à la détresse et à l'injustice.

Allocation familiale: rien. Mais au moins on ne récupérera plus les augmentations de la prestation fédérale pour enfant... Mais l'examen des crédits laisse entendre qu'on dépensera moins en 2001-2002 que l'année d'avant pour les allocations familiales...

Logement social: rien sinon un petit potentiel dans la réserve de 100 M\$ à usage non défini annoncée pour la lutte contre la pauvreté. En fait les dépenses pour l'habitation baissent de 12 M\$ en 2001-2002 par rapport à l'année précédente...

Ce budget nous fait-il avancer vers un Québec sans pauvreté?

Non, ce budget nous fait reculer, parce qu'en réalité moins d'argent est consacré directement à la lutte contre la pauvreté en 2001-2002 qu'en 2000-2001, alors que 246M\$ avaient été annoncés pour une indexation à l'aide sociale et pour l'élimination partielle de la coupure de partage de logement, un pas qui n'est même pas complété dans le présent budget, malgré l'intention déjà annoncée par le gouvernement de le faire. Ce qui est grave, c'est que tout en investissant moins le gouvernement se targue en 2001-2002 de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité et même une "obsession". Il perd alors complètement sa crédibilité. Parions que nous en gagnons, nous, de la crédibilité. D'ailleurs les médias ont très bien répercuté notre point de vue.

Et vous avez suivi ce budget, outils en main! Voici la conclusion du communiqué du Collectif plein de bon sens de New Richmond : «Déçus donc, mais heureux d'avoir fait cet exercice démocratique en gang. Juste assez pour nous donner le goût de recommencer sans doute, mais surtout de nous serrer les coudes pour exiger du gouvernement qu'il s'engage vraiment -- pas seulement en paroles -- dans une véritable lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui font bien des ravages en Gaspésie et aux Îles»... et dans tant de régions et milieux où nous faisons réseau ensemble!

 **Collectif pour une loi
sur l'élimination de la
pauvreté**

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5

www.pauvrete.qc.ca

Tél.: (418) 525-0040 / Fax: (418) 525-0740
Courriel: pauvrete@dic.net

Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon
dans la Basse-Ville de Québec.